

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 9 avril 2008

Délibération n°2008-05

Approbation du service commun « Ressources humaines paie »

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-29, R.331-23, R.331-38, R. 331-40, R.331-41, R.331-42 et R. 331-81.

Vu la délibération n°2007-10 du Conseil d'administration de l'établissement public Parcs nationaux de France, **sollicitant chaque établissement public de parc national** sur la mise en place du service commun « Ressources humaines paie »

Vu les délibérations n°2007-24 et 2007-34 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°19/07 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national de Port-Cros,

Vu la délibération n°07-30 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe,

Vu la délibération n°2007-26 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc Amazonien de Guyane,

Vu la délibération n°2007-23 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Ecrins,

Vu la délibération n°41-2007 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour,

Vu la délibération n°2007-26 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Réunion,

Vu la délibération n°24-2007 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Pyrénées,

Vu la délibération n°2007-23 du Conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Vanoise,

Le service commun « Ressources Humaines paie » a été approuvé par l'ensemble des Conseils d'administration des établissements publics des parcs nationaux.

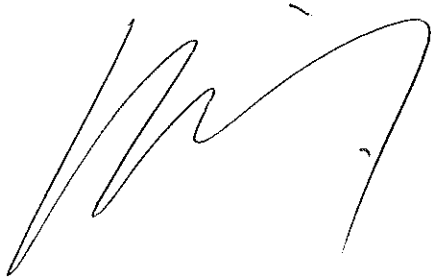
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve le service commun « Ressources humaines paie ».

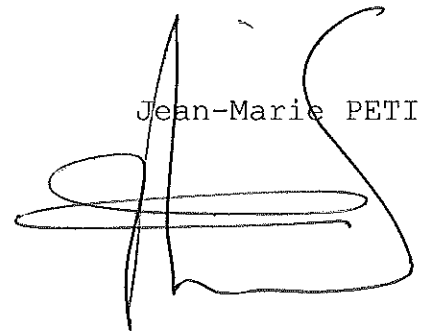
Le Président du conseil d'administration

Le Directeur

Jean-Pierre GIRAN

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Giran.

Jean-Marie PETIT

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke on the left and a large, sweeping loop on the right, with horizontal strokes crossing them.